

## LES POSTES

LE GOUVERNEMENT ET LA SITUATION  
À MONTRÉAL

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, de l'assentiment de la Chambre, appuyé par le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), je propose en vertu de l'article 26 du Règlement, l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir la façon maladroite du gouvernement quant au service postal à Montréal et la nécessité pour le Parlement d'examiner diverses options.

**M. l'Orateur:** Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas), conformément aux dispositions de l'article 26 du Règlement, a prévenu de son intention de demander l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion de la situation postale à Montréal. Le motionnaire ainsi que tous les députés viendront, j'en suis sûr, que les commentaires que je viens de faire au sujet de la motion proposée par le député de Peace River (M. Baldwin) pourraient, dans une certaine mesure au moins, s'appliquer à la question qu'a soulevée le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles. Cependant, il y a d'autres considérations dont il faut tenir compte en ce moment.

● (2.40 p.m.)

En décidant si l'autorisation doit être accordée, la présidence doit aussi tenir compte des restrictions apportées à cette façon de procéder par les dispositions de l'article 26 du Règlement. Les députés se souviendront que dès le 18 février dernier, le représentant de Peace River a demandé et a obtenu la permission de proposer l'ajournement de la Chambre dans le but de discuter du ralentissement du service postal à Montréal. Il me semble que la proposition actuelle du représentant de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles porte essentiellement sur cette même question. A ce sujet, l'alinéa d) du paragraphe (16) de l'article 26 du Règlement précise:

La motion ne doit remettre en question aucune affaire déjà débattue dans la même session conformément aux dispositions de cet article du Règlement;

En d'autres termes, c'est un usage établi depuis longtemps. Le même sujet ne peut donner lieu qu'à un seul débat d'urgence par session. Je me rends bien compte que le débat ayant porté sur un sujet général, il n'est pas facile de décider si oui ou non divers aspects de la question plaident en faveur d'un deuxième

me débat qui différerait quelque peu du premier. Mais, à mon avis, il faudrait des circonstances bien spéciales pour que la présidence reconnaisse la nécessité d'un deuxième débat d'urgence à propos d'une situation dont l'essentiel a fait l'objet d'un examen à la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement.

La décision m'a été pénible et angoissante, mais comme les dispositions de l'article 26 (16) d) du Règlement sont assez claires, la Chambre ne peut et ne doit pas être saisie de la motion maintenant.

## QUESTIONS ORALES

## LES POSTES

## LE CONFLIT POSTAL À MONTRÉAL—LA CONDITION DES EMPLOYÉS DE LAPALME

**M. Heath Macquarrie (Hillsborough):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre du Travail qui, je crois, est allé faire de la natation, je voudrais poser une question au premier ministre au sujet du conflit postal. Peut-il nous dire si le gouvernement a apporté d'autres changements à sa politique en vue de mieux protéger les droits des employés de G. H. Lapalme qui transportaient le courrier jusqu'à présent?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, l'attitude du gouvernement demeure la même. Le rapport Goldenberg est accepté et il est et sera mis en application par le gouvernement. Bien sûr, certaines questions relatives aux modalités de son application ont été examinées par les chefs de la CSN et le président du Conseil du Trésor, mais l'attitude du gouvernement reste fondamentalement la même.

**M. Macquarrie:** Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander si, de l'avis du premier ministre et du gouvernement, ces mesures correspondent à ce que le commissaire Goldenberg a appelé l'obligation morale qu'a le gouvernement d'essayer de conserver leurs emplois à ces hommes?

**Le très hon. M. Trudeau:** Oui, monsieur l'Orateur. Comme on l'a annoncé au public, le gouvernement estime que dans la mesure où on aurait besoin d'un certain nombre de ces hommes pour continuer le service de livraison du courrier par camion, ils auraient la prio-